

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 04 juin 2024, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion de travaux pour les besoins de la maison numéro 1, rue Antoine Zinnen à Bereldange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du jeudi 06 juin 2024 de 07.00 heures jusqu'au mardi 31 décembre 2024 à 18.00 heures, dans la rue Antoine Zinnen, des deux côtés, sur le tronçon longeant la maison numéro 1, sur une longueur de 20 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Accès interdit aux piétons (Signal C,3g)

Du jeudi 06 juin 2024 de 07.00 heures jusqu'au mardi 31 décembre 2024 à 18.00 heures, selon les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue Antoine Zinnen, du côté des maisons avec les numéros impairs, le long de la maison numéro 1, sur une longueur de 20 mètres, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros pairs.

Walferdange, le 04 juin 2024.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber